



**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
du mardi 14 novembre 2023**

Réf. 1242

Dominique Boisvert et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale et mot de bienvenue
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 26 septembre et 3 octobre 2023 (**documents joints**)
5. Retour sur la procédure du 26 septembre : adoption des états financiers 2022-23
6. Admission des nouveaux et nouvelles membres
7. Élection au Bureau syndical, au CAP et aux sous-comités de la Commission des études
8. Entente relative à l'intégration des DEC en soins infirmiers de la formation continue à l'enseignement régulier
9. Entente « Transition juste en milieu de travail » et libération de Dominique Boisvert (**document joint**)
10. Négo 2023
 - 10.1. Avancement des négos
 - 10.2. Protocole d'entente avec le Collège (**document joint**)
 - 10.3. Règlements sur les prestations de grève en GGI (**document joint**)
 - 10.4. Portes ouvertes du Collège de Maisonneuve
11. Questions diverses
12. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée générale

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et tous.

2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Le comité exécutif propose Dominique Boisvert à titre de président d'assemblée et Jérôme Champagne au point 9 au campus 3800 ainsi que Sarah Malette à titre de co-présidente au campus du 6220. Ils-elle sont élus-es.

Il est proposé par Annie Thériault, appuyé par Maude Laparé,
d'admettre à titre d'observatrice Rachel Sénécal, stagiaire de Eang-Nay Theam (Lettres, arts et histoire de l'art).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

Dominique Boisvert fait la lecture de l'ordre du jour auquel le comité exécutif propose l'ajout d'un nouveau point 11-Entente sur la gestion du déficit sur les ressources enseignantes 22-23.

Il est proposé par Janie Tremblay, Marc-André Houle,
d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 26 septembre et 3 octobre 2023

Il est proposé par Marc-André Houle, appuyé par Dominique Builliard,
d'adopter les procès-verbaux des 26 septembre 2023 et du 3 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis :

- **Adoption des états financiers 2022-23.** Dominique Boisvert explique qu'il y a eu un battement procédural lors de l'assemblée du 26 septembre et que les états financiers n'ont pas été adoptés. Le sujet sera traité en point 5.
- **Assurances.** Marc-André Robert fait un suivi du renouvellement des assurances qui sera en vigueur à partir de janvier 2024. En dépit des votes contre la hausse des primes d'assurance maladie, la hausse de primes de 14 % a été adoptée à la Réunion des syndicats adhérents (RSA). Par ailleurs, pour demander un changement à la baisse à sa catégorie d'assurances, il est possible de le faire du 1^{er} au 30 novembre. Les modifications à la hausse sont possibles à tout moment durant l'année. Pour tout changement, communiquez avec Kenza Digou au Service des ressources humaines.

5. Retour sur la procédure du 26 septembre : adoption des états financiers 2022-23

Il est proposé par Mélisande Fortin-Boisvert, appuyé par Maude Laparé,
d'adopter les états financiers 2022-2023 présentés lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Mélanie Roy, appuyé par Étienne Côté,
d'admettre les enseignants-es suivants-es à titre de membre du SPPCM rétroactivement au 6 novembre 2023 :

- Smail Bacha, informatique
- Emmy Côté, histoire
- Sarah Dumaresq, lettres, arts et histoire de l'art
- Emmanuelle Leduc-Bouchard, lettres, arts et histoire de l'art
- Charlotte Semblat, sciences sociales (sociologie)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élection au Bureau syndical, au CAP et aux sous-comités de la Commission des études

Il est proposé par Dominic Girard, appuyé par Maude Laparé,
d'entériner l'élection des délégués-es au Bureau syndical à la session d'hiver 2024 :

- Christine Que, département de langues modernes
- Marie-Pierre Krück, département de lettres, arts et histoires de l'art
- Jean-François Pilon, département d'administration, techniques administratives et bureautique
- Stéphane Ratté, département de techniques de la documentation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Pascale Gravel, appuyé par Mélanie Roy,
d'élire à titre de représentante des enseignants-es les personnes suivantes aux sous-comités de la CÉ :

- Carolyn Roy à la Table de concertation de la formation générale
- Janie Tremblay au Comité sur le mandat des profs pivots
- Chantale Arseneau au Comité sur le processus d'appel des projets à la réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Entente relative à l'intégration des DEC en soins infirmiers de la formation continue à l'enseignement régulier

Jérôme Champagne présente l'avancement des négociations avec le Collège au sujet de l'intégration des DEC en soins infirmiers de la formation continue à l'enseignement régulier afin de conclure une entente locale. Cette entente touchera quatre départements (soins infirmiers, biologie, psychologie et sociologie). Dans l'ensemble, l'entente est satisfaisante. Le comité exécutif a rencontré les départements pour leur soumettre le projet d'entente et s'assurer qu'elle réponde à leurs besoins et ne lèse pas les profs précaires, en particulier deux clauses, l'une concernant les cours qui se donneront l'été (déplacement des vacances à l'hiver) pour permettre aux profs de se désister d'un cours d'été sans être pénalisés et considérés démissionnaires. D'autre part, les départements pourraient fractionner une tâche résiduelle d'été et la donner à d'autres profs qui seraient payés à la Ci. Il s'agit d'un gain salarial important. Il est souligné que si les parties syndicales et patronales n'arrivent pas à une entente, le Collège va tout de même procéder.

Questions et interventions.

9. Entente « Transition juste en milieu de travail » et libération de Dominique Boisvert

Jérôme Champagne agit à titre de président d'assemblée.

Isabelle Rivet présente le contexte qui a mené au dépôt le projet de recherche en *Transition juste en milieu de travail (TJMT)* au Front commun pour la transition énergétique, projet qui a été élaboré et soumis par Dominique Boisvert du comité vert du SPPCM. Le SPPCM est partie prenante et a signé une entente en tant que porteur de projet, de même que la CSN en support. Le bailleur de fonds demande un appui formel d'une instance syndicale afin de s'engager et de démarrer le projet. L'assemblée sera tenue informée de l'avancement du projet et prendra les décisions s'il y a lieu.

Dominique Boisvert présente le projet TJMT. Le Front commun pour la transition énergétique finance des projets visant à réduire l'empreinte écologique d'un secteur d'emploi qui pourrait être déployé dans plus d'un milieu de travail d'un même secteur d'emploi. Notre projet vise à réduire l'impact environnement du transport dans le milieu de l'enseignement (le personnel et les étudiants-es), d'abord à Maisonneuve, puis à l'échelle de Montréal et plus largement si possible, par exemple par l'instauration durable de nouveaux modèles de mode de transport et de déplacements. La subvention obtenue est de 71 250 \$ et le projet est étalé sur cinq ans.

Questions et interventions.

Il est proposé par le comité exécutif,
d'appuyer le projet *Transition juste en milieu de travail* qui fait l'objet d'une entente entre le Front commun pour la transition énergétique et le SPPCM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Négo 2023

10.1. Avancement des négos

Antonia Kouloumentas présente l'avancement des négos et souligne les enjeux médiatiques, la demande de priorisation de nos demandes par le gouvernement, les reculs du gouvernement aux tables sectorielles qui revient avec des demandes qu'il avait retirées, notamment sur l'ouverture du cadre horaire.

Il faut donc se mobiliser et démontrer notre détermination. Deux actions seront organisées lors de la prochaine séquence de grève : le 22 novembre, une action intersyndicale avec le Syndicat des profs du Collège de Rosemont; le 23 novembre, une action régionale montréalaise organisée par le Front commun. De plus amples informations seront communiquées dans l'infolettre.

Questions et interventions.

10.2. Protocole d'entente avec le Collège (document joint)

Isabelle Rivet explique le contexte et précise que le Bureau syndical a résolu de ne pas négocier de protocole d'entente pour la grève du 6 novembre, lors de sa réunion tenue le 19 octobre dernier. Le sujet est soumis à nouveau à l'assemblée pour les prochains jours de grève ou la grève générale illimitée.

Un protocole d'entente peut être négocié par les syndicats avec le Collège pour convenir de certains paramètres lors des journées de grève, notamment l'accès aux stationnements des grévistes et au Collège de certains-es cadres pour la sécurité ainsi que la présence de travailleurs-euses pour les services essentiels ou les entrepreneurs. La FNEEQ et le comité exécutif sont d'avis qu'un protocole sert davantage au Collège. L'objectif de ne pas conclure de protocole est de déranger l'administration locale, de laisser la direction dans l'inconnu et l'incertitude afin de faire davantage pression sur la Direction, puis sur la Fédération des collèges, pour faire avancer les négos. Les désavantages sont : moins de confort et il pourrait demander de la souplesse advenant que le Collège exige de libérer les terrains du Collège (chapiteaux, toilettes, etc.) et peut nous obliger à libérer ces espaces.

Selon l'avis de notre conseillère syndicale et en accord avec les autres syndicats, il n'est pas recommandé par le comité exécutif de négocier de protocole, sauf pour donner accès au mécanicien de système (services essentiels) et à certains cadres pour la surveillance du Collège puisqu'ils sont en droit de le faire. Le Collège a demandé de permettre la présence d'employés-es de la paie (techniciens-nes et professionnels-les) pour faire le traitement des paies particulières, mais les syndicats sont plutôt d'avis qu'en contexte de grève, le travail devrait être effectué par les cadres. Le Collège a aussi demandé que le chantier de l'aile F ne soit pas bloqué, mais les syndicats ont indiqué qu'il n'envisageait pas d'entente à ce sujet.

Il est proposé par le comité exécutif,

de ne pas convenir de protocole avec la direction du Collège de Maisonneuve pour les jours de grève à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

Le sujet du blocage de l'aile F est reporté au point 10.5.

10.3. Règlements sur les prestations de grève en GGI (document joint)

Andréane St-Hilaire fait un rappel du règlement de participation adopté lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 octobre dernier, en particulier que les quarts de piquetage quotidiens pourraient être modifiés selon le contexte, dont lors de la grève générale illimitée (GGI). Selon le règlement de la CSN, le temps de piquetage passe à 20 heures par semaine pour être éligible au fonds de défense de la CSN (plutôt que six heures par jour). Le comité exécutif propose donc de modifier notre règlement en ce sens, tout en s'assurant d'une présence suffisante de profs chaque jour pour bloquer toutes les portes du Collège, mais sans déterminer d'horaire de piquetage.

Attendu que le fonds de défense professionnel de la CSN exige 20h par semaine d'activités de grève de la part des grévistes en grève continue (grève générale illimitée) ;
Attendu la nécessité d'occuper le lieu de travail tous les jours de la semaine ;

Il est proposé par le comité exécutif

que durant la grève continue (grève générale illimitée), la journée d'activité de grève soit de 4 h et la demi-journée soit de 2 h;
que la compensation financière locale soit de 120 \$ pour la journée et de 60 \$ pour la demi-journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. Portes ouvertes du Collège de Maisonneuve

La journée portes ouvertes a été déplacée au 20 novembre. Le comité exécutif invite les profs à porter leur chandail ou un macaron « prof en négociation ». Des tracts seront distribués pour informer la population de nos conditions de travail.

Questions et interventions.

10.5. Stratégies de grève (sujet traité à la fin)

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

Il est proposé par Roxana Paniagua Humeres, appuyé par Jean-François Marçal
de discuter à huis clos le sujet du blocage de l'aide F.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La proposition suivante a été dument proposée et appuyée,

de prévoir une activité pour bloquer l'accès au chantier de l'aile F pendant les journées de grève.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Questions et interventions.

11. Entente sur la gestion du déficit sur les ressources enseignantes 22-23

Le Collège a proposé une entente pour la fermeture du projet de répartition des ressources 2022-23. Le déficit est actuellement de 3,7 ETC. La direction propose d'injecter 2,4 ETC provenant du budget du Collège pour éponger le déficit qu'ils ont créé et que 1,3 ETC soit pris à même l'enveloppe E. Le comité exécutif a demandé qu'il soit inscrit que le 2,4 ETC ne soit pas pris dans aucune des enveloppes pas dédiées aux profs et que le 1,3 ETC soit pris dans une autre enveloppe que le E, par exemple dans la colonne D.

Questions et interventions.

12. Questions diverses

Aucune question diverse.

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h 02.

Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Dominique Boisvert
Président d'assemblée